

COMPTE-RENDU

| | |
|---|---|
| Convocation du Conseil Municipal Le 14 janvier 2021 Affichage du compte-rendu Le 26 janvier 2021 | Nombre de Conseillers afférents au Conseil : 19 Conseillers en exercice : 7 Présents : 7 Procurations : 0 Votants : 7 |
| L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Evette-Salbert se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application du IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et des articles L2121-7 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales | Présents : CATTIN Martine, FORT Didier, GRISEZ Jean-Philippe, JEANNENOT Michèle, LASSUS Alain, LEFEVRE Pascal, ROBERT Daniel. |
| Secrétaire de Séance : CATTIN Martine | Absent (e) : / |

| | | |
|---|--|--|
| 1 | Approbation du CR du Conseil du 17 décembre 2020 | |
|---|--|--|

Approuvé à l'unanimité.

| | | |
|---|--|-------|
| 2 | Demande de subvention DETR Année 2021 travaux de bâtiments | 21-01 |
|---|--|-------|

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 30 novembre 2020, Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort nous a informés que la Commission d'élus compétente en matière de DETR a déterminé les catégories prioritaires pour l'exercice 2021. A savoir :

- développement économique, environnemental et touristique,
- développement social, maintien des services publics en milieu rural, service à la personne,
- travaux de sécurité,
- accessibilité,
- assainissement et eau potable

Certains travaux envisagés pour 2021 entrant dans ces catégories prioritaires, il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention avant le 31 janvier 2021 pour les travaux d'aménagement du bureau du Maire et pièce copieur.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 tel que présenté,
- SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2021 d'un montant de 7 562.90 €,
- APPROUVE le plan de financement qui s'établit comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---|-------------|---|-------------|------|
| Libellé des postes | Montant HT | Détail | Montant HT | Taux |
| Travaux d'aménagement du bureau du Maire et pièce copieur | 12 604.84 € | Subventions sollicitées : | | |
| | | DETR – développement social, maintien des services publics en milieu rural, services à la personne, accessibilité | 7 562.90 € | 60% |
| | | Autofinancement | 5 041.94 | 40% |
| Total | 12 604.84 € | Total | 12 604.84 € | 100% |

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 30 novembre 2020, Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort nous a informés que la Commission d'élus compétente en matière de Dotation de Soutien à l'Investissement Local a déterminé les catégories prioritaires pour l'exercice 2021. A savoir :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- Réalisation d'hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Certains travaux envisagés pour 2021 entrant dans ces catégories prioritaires, il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention avant le 31 janvier 2021 pour les travaux de rénovation thermique dans divers bâtiments communaux (remplacement des portes d'entrée et volets de la salle polyvalente, remplacement des portes d'entrée de la mairie et installation d'une porte piétonne automatique à ouverture centrale à 2 vantaux ainsi qu'un rideau métallique dans le local communal de la boulangerie ; ces derniers travaux faisant suite à la demande du boulanger dans le cadre des économies d'énergie et de l'obligation du respect des gestes barrières dûs à la pandémie covid19 (aération des locaux et désinfection régulière des poignées de portes).

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2021 tel que présenté,
- SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la DSIL 2021 d'un montant de 18 053.00 €,
- APPROUVE le plan de financement qui s'établit comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|--|-------------|---|-------------|------|
| Libellé des postes | Montant HT | Détail | Montant HT | Taux |
| Remplacement des portes d'entrée et des volets de la salle polyvalente | 13 760.00 € | Subventions sollicitées : | | |
| Remplacement des portes d'entrée de la mairie | 6 583.33 € | DSIL – Rénovation thermique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, | 18 053.00 € | 60% |
| Installation d'une porte piétonne à ouverture centrale et d'un rideau métallique local boulangerie | 9 745.00 € | Autofinancement | 12 035.33 € | 40% |
| Total | 30 088.33 € | Total | 30 088.33 € | 100% |

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet « Transformation d'un Territoire Industriel » porté par Pays de Montbéliard Agglomération et Grand Belfort, une action, dénommée e-PERI&SCHOOL et composée de 160 à 250 sessions (de 10 ateliers d'1h30 répartis sur un trimestre, avec des ateliers robotique, programmation, conception 3D en permettant, par exemple, aux enfants d'imaginer dessiner et fabriquer un objet via une imprimante 3D, de programmer des objets connectés...) sur 4 ans, sera dispensée auprès de 142 écoles primaires des deux agglomérations (PMA et GBCA). Les ateliers s'adressent aux enfants de CE1 et CM2. Les ateliers ont démarré le 28 septembre 2020 dans les communes de PMA et 10 écoles et périscolaires sont inscrits à ce jour. Pour Grand Belfort les sessions débiteront en janvier 2021 et la classe de CE2/CM1 de l'école primaire d'Evette-Salbert a été retenue.

Cette action se déroulera pendant le temps scolaire et sera encadrée par une personne référente de l'école. Tous les frais sont pris en charge par PMA et GBCA et la seule obligation de la commune est la mise à disposition d'une salle dans l'enceinte scolaire. Après concertation avec le directeur de l'école primaire, la salle des langues a été retenue.

GBCA nous propose donc la signature d'une convention pour la mise à disposition de cette salle.

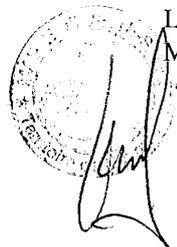
Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette proposition
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention proposée.

| | |
|---|--------------------|
| 5 | Questions diverses |
|---|--------------------|

Madame Martine CATTIN propose d'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal une convention de déneigement au domicile des personnes âgées et /ou handicapées.

Séance levée à 21h40



Le Maire,
Michèle JEANNENOT.